

FICHE RIC

PROCESSUS DE PRISE DE DÉCISION EN PROCÉDURE D'URGENCE

Objet de l'email envoyé le 23/12/2022 à 19h20, à toute l'ACDC :
RIC EN PROCÉDURE D'URGENCE : Stage Agnès Ichiza

Nom du dossier/projet : Stage Agnès Ichiza

Date de lancement du RIC : 21/12/2022

Délai du débat express : 24 au 26 décembre 2022 minuit. En raison de l'urgence car la convention de stage doit être signée le jeudi 29 décembre.

Date de mise à la votation : le 27 et 28 décembre 2022

Date de dépouillement : le 28 décembre 2022 à 18h

Contexte

1 - Le projet alimentaire

Lors de la votation, le 13 novembre, sur le RIC SCIC Alimentaire, à la question 8) Es-tu d'accord pour que **Construisons Notre Bonheur** soit coopérateur de la SCIC ?, il a été répondu OUI à 85,25%. De ce fait **CNB** a adhéré à ce projet de création de la **SCIC, Société Coopérative d'Intérêt Collectif, LA MULTILOCALE**.

2 - Le projet sociétal

L'objet de la MULTILOCALE est d'organiser un écosystème local, coopératif et respectueux du vivant entre les « consom'acteurs » de la chaîne alimentaire de son bassin de vie pour développer sa résilience et son autonomie.

Tout était prêt pour la création de cette SCIC pour le 28 décembre 2022, plusieurs membres de Construisons Notre Bonheur avaient apportés les finances nécessaires et les statuts avaient été validés.

3 - Le Problème.

Fin juin 2022 un déshydrateur d'une valeur de 12.000€ a été acheté. Jean-Claude GONI à hauteur de 5000€ et Remi NAVARRO à hauteur de 5000€ ont participé à ce financement en donnant chacun un chèque à William GAZI. Ce dernier souhaitait acquérir rapidement ce déshydrateur afin d'en profiter durant la période de récolte des Figues. William GAZI a réalisé l'achat par l'intermédiaire de sa société BIO technologie.

Il était prévu que lors de la création de la SCIC, William GAZI verserait la somme de 2 fois 5.000€ correspondant à l'apport de GONI et NAVARRO sur le compte bloqué obligatoire pour toute constitution de capital ainsi que son apport personnel au capital à hauteur également de 5.000€.

Ces sommes restent bloquées durant quelques jours le temps nécessaire à l'enregistrement de la société au greffe de commerce, ensuite il était prévu que la SCIC rachète le déshydrateur à la société BIO Technologie.

Mardi 20 décembre, William GAZI annonce qu'il ne dispose pas de cette somme de 15.000€, même pour moins de 10 jours et qu'il ne peut tenir ses engagements.

Devant cette attitude à moins de 8 jours de la création de la SCIC, se pose un grave problème de confiance. Il devait être le président de cette SCIC.

Face à la pression de Jean-Claude GONI de déclencher immédiatement une procédure devant les tribunaux pour escroquerie, William GAZI s'est engagé à le rembourser avant la fin de l'année.

4 - La convention de stage

Une convention de stage doit être signée le 29 décembre.

La SCIC devant être créée le 28 décembre, Agnès ICHIZA devait effectuer son stage du 2 janvier au 7 février 2023 dans LA MULTILOCALE.

Cette personne très motivée par le projet de cette SCIC et par Construisons Notre Bonheur se trouve dans l'embaras.

Objectifs de ce RIC en procédure d'urgence :

5 - Faire valider par l'ACDC, le fait de prendre en stage Agnès ICHIZA dans l'association Construisons Notre Bonheur.

6 - Donner explication aux membres en général de l'ACDC et à la dizaine de personnes qui souhaitait devenir coopérateurs de cette SCIC.

7 - Poursuivre, ou pas, ce projet sociétal sur la question Alimentaire.

Avantages et inconvénients :

8 - Le stage n'est pas rémunéré

9 - Jean-Claude GONI restera son tuteur de stage et le lieu de stage se fera au 2 place Gambetta à Solliès-Toucas comme prévu initialement.

10 - Les frais de déplacement d'Agnès Ichiza durant le stage, estimés à 200€, seront pris en charge par l'association sur le budget initial de 1.000€ pour la prise de participation dans la SCIC et validés par l'ACDC.

11 - Agnès ICHIZA va apporter une forte valeur ajoutée à la continuité du projet. Son diplôme de niveau 6 a comme intitulé « Responsable d'entreprise de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire).

12 - La mission d'Agnès ICHIZA au sein de Construisons Notre Bonheur :

- Conception de documents commerciaux à destination des acteurs de l'écosystème afin de leur présenter le projet sociétal.
- Recherche de partenaires (Agriculteurs – Distributeurs – Consommateurs – Collectivités Locales – ESAT - Associations).
- Recherche d'un lieu pour installer le nouveau déshydrateur. Il est à considérer l'acquisition d'un déshydrateur plus petit et solaire afin de mieux répondre au problème de production et de coût énergétique.

- Elabration d'un véritable business plan avec indicateurs de gestion, de production et l'analyse stratégique.

Projet de questions pour la votation

La phase de débat permet à chacun d'apporter ses idées sur les questions à poser dans la phase suivante la votation du 27 et 28 décembre 2022.

Dans l'état actuel les questions devraient être :

13 – Es-tu d'accord pour le stage d'Agnès ICHIZA se déroule sous la structure de Construisons Notre Bonheur (CNB) : OUI NON

14 - Es-tu d'accord pour que CNB prenne en charge ses frais de déplacement ? OUI NON

15 – Es-tu d'accord pour donner à un GET la délégation pour gérer les projets alimentaires ? OUI NON

16 – Serais-tu intéressé pour y participer à ce GET Projets Alimentaires ? OUI NON

17 - Si OUI, sur quels postes ? : Commercial – Production – Administratif – Autre

18 – Si OUI, combien d'heures par semaine ? : 2h 4h 8h 2 jours ou plus

Retours sur le débat :

Lors du débat chacun peut apporter sa vision, idées, questions... Cela permet la co-construction et une meilleure compréhension des tenants et des aboutissants.

Points évoqués par Jean Delorme : (Il apporte des fonds dans la SCIC à hauteur de 1.100€).

La création de la SCIC LA MULTILOCALE reposait en grande partie sur William GAZI, mais d'une manière temporaire puisque il était prévu de se rapprocher d'un organisme qui s'occupe d'handicapés (ESAT) et qui disposait d'un local peut être mieux adapté. Sans le savoir, il nous aura peut-être rendu service et il ne fera qu'accélérer les choses. Réfléchissons sur ces nouvelles bases. Après avoir trouvé un autre local, restera à trouver l'argent. 1) auprès des adhérents, 2) en empruntant, 3) auprès d'adhérents nouveaux et intéressés qui peuvent être les paysans avec qui nous allons travailler, 4) auprès d'organismes spécialisés dans le financement d'entreprises comme la nôtre.

Points évoqués par par Agnès ICHIZA (la stagiaire)

Bonjour à tous,

Je sollicite la participation de tous sur ce RIC d'urgence.

Je sais que cela tombe pendant les fêtes et que vous devez être tous très occupés. Si vous pouvez accorder quelques minutes à ce vote je vous en serais très reconnaissante.

Je vous promets que mon investissement dans l'association Construisons notre bonheur vous sera bénéfique.

Merci d'avance pour votre soutien !

J'espère à très bientôt.

Passez de très bonnes fêtes ainsi qu'à vos familles.

Prenez soin de vous.

Points évoqués par par Isabelle DANTZER :

D'après ce que j'ai lu, le vote ne sera possible qu'à partir du 27 ? Les jours qui précèdent sont réservés aux débats.

Je repose ma question: combien d'énergie consomme un déshydrateur et est-il judicieux de baser toute l'activité de LA MULTILOCALE sur une technique dont le coût "pourrait" s'avérer très élevé ?

Réponse de Jean-Claude : Le choix d'un gros déshydrateur électrique (200kg) a été choisi par William, je préférerais personnellement un plus petit (50kg) et solaire mais l'incidence du coût énergétique ne représente qu'environ 20 ou 30€ sur 500€ de vente, si le déshydrateur est plein. L'acquisition du prochain déshydrateur se fera après débat et votation par l'ACDC et la question de la consommation sera essentielle.

Les ressources de LA MULTILOCALE ne se feront pas uniquement via l'activité séchage mais aussi avec la conserverie et autres services.

Tout cela a été exposé lors des présentations et visites (voir présentation du projet sociétal) mais nous en referons d'autres courant janvier pour mieux présenter le projet et le travail d'Agnès Ichiza et du mien.

Points évoqués par Marie-Claire HEYLEBROECK

Dans le mail la fiche de stage me semble plus proche d'une fiche de poste. Que va retirer la stagiaire de ce stage ? Qui sera son maître stage ? N'est il pas prématuré de signer une convention de stage sans savoir si et quand une nouvelle structure de séchage sera possible? Voici mes questions du moment Joyeux Noel à tous

Réponse de Jean-Claude :

Concernant ce qui va retirer Agnès Ichiza de ce stage : VOIR LE MESSAGE D'AGNES ICHIZA EN DEBUT DE PARAGRAPHE.

La stagiaire Agnès Ichiza souhaite vraiment faire le stage avec nous car le projet et les missions répondent à ses attentes.

Oui la fiche de stage est proche d'une fiche de poste car elle correspond à sa mission.

Le projet sociétal de LA MULTILOCALE n'est pas seulement basé sur l'unité de séchage mais en la création d'un écosystème qui vise à apporter des solutions en terme de résilience et d'autonomie alimentaire de notre bassin de vie.

Points évoqués par Christiane Nedey

Pour faire suite au mail qui nous a été adressé, voici quelques questions que je me pose concernant le stage de Agnès Ichiza et la multilocale.

Le niveau 6 des études de Agnès Ichiza valide t il la première année de niveau b+ 3 licence ou niveau b+4 maîtrise ? Quel est le CV d'Agnès ? Quel est son profil ? A t elle eu une première expérience professionnelle ou des stages précédemment ? Quelles sont ses forces ? (Communication, organisation, gestion...). Le stage porte sur une durée de 5 semaines et l'ensemble des sujets qui pourraient lui être confiés dépassent largement ce temps dans un contexte de restructuration avant mise en place du projet. Il serait intéressant de proposer des thèmes d'action en relation avec ses forces et son profil pour la mettre en situation de réussite. S'il est possible de différer le stage, ce serait l'idéal le temps de remettre en place le projet de SCIC. A défaut : A la question pour que le stage se déroule sous la structure Construisons notre bonheur : à la lecture du mail, il semble que la décision est déjà prise donc oui. Pour la prise en charge

des frais de déplacements : oui (c'est un minimum). Pour la constitution d'un GET alimentaire : oui. Pour y participer : oui. Sur quel poste : administratif et autre, tout dépend de l'organisation. Combien d'heures par semaine : 1 jour par mois en présentiel, 2 à 4 h par semaine en distantiel.

Bien cordialement

Réponse de Jean-Claude

Bonjour Christiane,

Agnès est actuellement responsable d'une boutique solidaire, elle souhaite progresser et le projet de LA MULTILOCALE comme Construisons Notre Bonheur répondent véritablement à ses attentes.

J'ai eu plusieurs contacts avec elle. Elle est venue lors :

- du dernier AGORA,
- de la présentation et de la visite du laboratoire
- de l'événements à Solliès-Toucas le 20 novembre.

Elle est adhérente. Elle montre de très bonnes qualités relationnelles et d'organisatrice.

Certes les missions prévues sont certes importantes et dépasseront le cadre du stage mais je vais les poursuivre ensuite car le sujet de la résilience alimentaire est essentiel. Ces missions sont en adéquation avec les objectifs de son diplôme. Le niveau c'est un bac +3/4. La formation REESS dans l'économie sociale et solidaire est l'équivalent d'un Caferuis dans le médico-social.

De ce que j'ai pu m'apercevoir elle va mettre d'une aide précieuse.

J'ai dans mon parcours professionnel encadré de nombreux stagiaires. Je dispose d'une licence en RH et gestion de projet ainsi qu'un bac +5 en gestion et management de la qualité. Je suis à temps complet sur ce projet.

Non, le stage ne peut pas être décalé.

Non, la décision n'est pas encore prise car c'est le vote de l'ACDC qui se déroulera les 27 et 28 décembre qui en décidera.

Merci pour toutes ses questions qui vont éclairer le débat et merci beaucoup pour ta participation au GET.

Membres du Conseil de Faisabilité signataires :

Le lancement d'une procédure d'urgence nécessite l'aval d'au moins 4 des 6 membres du CF.

Jean-Claude GONI - 07 86 79 71 18 - jeanclaudegoni@gmail.com. C'est le référent de cette procédure. Tu peux le contacter pour avoir des précisions.

Isabelle Moreteaud - [06 51 94 93 18](tel:0651949318) - isa2402@hotmail.fr

Sylvie Lauzière - [06 69 09 93 03](tel:0669099303) - sylvie.lauziere0@laposte.net

Nathalie Brochard - 06 63 75 49 28 - nathaliebrochard.b@gmail.com

Luce Iguna - [06 64 00 06 78](tel:0664000678) - luce.iguna11@free.fr